

# Roaming: Bruxelles épingle Vodafone et T-Mobile

Qui ne s'est pas étonné de sa facture de téléphone mobile après un voyage à l'étranger? Car, si les appels sont possibles (les accords de roaming entre les opérateurs permettent d'utiliser un réseau étranger), ils sont néanmoins facturés au prix fort.

Et ces tarifs sont jugés « *trop élevés* » par les autorités de régulation des télécoms de l'Union européenne. Une action coordonnée, consistant en une enquête menée conjointement par les autorités de régulation des télécommunications des 25 pays de l'Union, a ainsi été annoncée en décembre dernier. Les premières conclusions ont été rendues publiques. Et elles sont sans appel pour deux des principaux opérateurs européens: le britannique Vodafone et l'allemand T-Mobile. « *Les exploitants étrangers acquittent les tarifs d'interopérateurs pour pouvoir passer par les réseaux allemands de T-Mobile et Vodafone de manière à permettre à leurs propres abonnés d'utiliser leur téléphone mobile lorsqu'ils sont en Allemagne* », explique la Commission dans un communiqué. Or, estime l'exécutif européen, « *ces tarifs élevés sont préjudiciables aux consommateurs parce qu'ils sont répercutés intégralement sur les abonnés de ces exploitants* ». L'enquête de la Commission montre que T-Mobile, depuis 1997 et au moins jusqu'à fin 2003, « *a abusé de sa position dominante sur le marché allemand de la fourniture de services en gros d'itinérance internationale sur son propre réseau. L'abus consistait à pratiquer des prix inéquitables et excessifs à l'égard des exploitants européens* ». La Commission est parvenue aux mêmes conclusions « *en ce qui concerne les tarifs interopérateurs appliqués par Vodafone pour la période allant de début 2000 à au moins fin 2003* ». Selon les services européens de la Concurrence, « *l'enquête a également révélé que les services d'itinérance généraient des profits plusieurs fois supérieurs à ceux produits par des services comparables fournis par des exploitants de réseaux mobiles.* » La Commission a concentré ses investigations sur les réseaux allemands et britanniques, car une enquête sectorielle menée en 2000 avait montré que les tarifs de roaming y étaient alors les plus élevés d'Europe. Si les opérateurs ne proposaient pas de remèdes à ces griefs, la Commission pourrait exiger une amende, correspondant à 10% de leur chiffre d'affaires, a précisé Jonathan Todd, porte-parole de la Commissaire à la Concurrence, Neelie Kroes.